



A.D.A.G.E.

Association de Danse et d'Arts Gestuels Educatifs

Association affiliée à la **Fédération Française de Danse**

Photo
obligatoire
pour les
enfants de
4 à 11 ans

Fiche d'inscription individuelle 2018-2019

- Adhérent ADAGE 2017-2018
 Nouvel adhérent
 Certificat médical obligatoire à fournir avant le 1^{er} octobre

L'adhérent :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Téléphone (personne majeure) :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Mail adhérent :

Cours	Jour	Heure

Pour les mineurs : (cocher la personne à privilégier pour les envois de mail)

Contact Père

Nom et Prénom :

Téléphone :

Email :

Contact Mère

Nom et Prénom :

Téléphone :

Email :

A prévenir en cas d'urgence : (autre que les parents)

Nom et Prénom :

Téléphone :

Autorisation parentale : (valable pour toutes les manifestations de l'année)

Je soussigné(e), responsable légal de

L'autorise à participer au(x) cours choisis mentionnés dans l'état récapitulatif

L'autorise à rentrer par ses propres moyens après les cours ou manifestations

Ne l'autorise pas à rentrer par ses propres moyens après les cours ou manifestations

Personne habilitée à venir chercher l'adhérent dans ce cas (autres que les parents) :

Nom Prénom :

Téléphone :

Nom Prénom :

Téléphone :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous contacter à adage.limours@gmail.com ou au 06 75 52 40 19.

Règlement intérieur 2018-2019

- **Jusqu'au 1^{er} octobre**, l'A.D.A.G.E. se réserve le droit, en fonction du nombre de participants inscrits, de supprimer un cours ou de modifier les horaires des cours.
- **Une tenue adaptée à la pratique de la danse est exigée** (se rapprocher du professeur), les cheveux doivent être attachés lors des cours. Tenue de ville, bijoux et chewing gum interdits. Une 2^{ème} paire de baskets avec **semelle propre** (autre que celle utilisée à l'extérieur) est demandée pour **le Fitness et la Zumba**. Pour les cours utilisant un tapis de sol, une **serviette de sport** est obligatoire. De plus, durant les cours, **les téléphones portables doivent être éteints et rangés**.
- Une **attitude respectueuse** des personnes (autres adhérents, professeurs et bénévoles), du matériel et des locaux est exigée. Tout manquement entraînerait **un renvoi du cours** (après en avoir averti les parents si l'adhérent est mineur). En cas de récidive, l'adhérent pourra être **exclu définitivement**, sans remboursement possible.
- **La présence des parents** n'est pas autorisée pendant les cours, même pour la première séance d'essai. Les adhérents ne sont **sous la responsabilité du professeur** que pendant la durée du cours. Tout accident ayant lieu avant ou après ne pourra être imputé à l'association. Ainsi, il est demandé aux accompagnateurs **d'amener l'adhérent devant la salle** de danse, de venir le chercher au même endroit et de **s'assurer de la présence du professeur** en cas de suppression ponctuelle du cours. **Ne pas rentrer dans la salle** avant l'arrivée du professeur, ni ensuite sans son autorisation. Le professeur ouvrira la porte à la fin des cours.
- Pour le bon déroulement des cours, merci **d'être ponctuel**. Une présence régulière est demandée et **les absences doivent être signalées** au bureau par mail ou par avance au professeur.
- Les cours se déroulent sur le rythme de l'année scolaire : début le lundi 10 septembre, pas de cours durant toutes les vacances scolaires, ni les jours fériés sauf exception, fin des cours le vendredi 5 juillet. Dans la mesure du possible, **les cours annulés sont rattrapés**.
- **Le certificat médical est obligatoire** dans le cadre de l'affiliation à la FFD et doit être daté de moins de 3 mois. A partir du 1^{er} octobre, les adhérents n'ayant pas leur certificat médical ne pourront pas participer au cours jusqu'à la présentation du document.
- **Aucun remboursement** ne sera émis par l'association, sauf en cas de force majeure : déménagement au-delà de 30 km (justificatif de domicile demandé) ou certificat médical donné la semaine de l'arrêt au bureau (pour un arrêt du sport d'une durée supérieure à 3 mois). Tout trimestre commencé est dû.
- **Une facture** pourra être obtenue sur demande après réception du dossier complet et du règlement total. **Aucun duplicata** ne sera délivré.
- **Un spectacle de fin d'année** sera organisé le 29 juin et seul le professeur est qualifié pour décider du choix des participants à ce spectacle. Celui-ci n'est pas obligatoire, cependant une confirmation de non participation sera demandée au cours du mois de janvier. Les élèves participants sont tenus **d'une parfaite assiduité** aux cours et aux répétitions et s'engagent à participer à la confection ou à l'achat des costumes, **tout engagement est définitif**. Une participation, pouvant aller jusqu'à **20 euros** par costume, vous sera demandé (sauf pour le cours de pilates). L'entrée au gala annuel est payante, sauf pour les danseurs.
- **Droit à l'image** : Dans le cadre de notre association, vous ou votre enfant pouvez être amené à être photographié ou filmé en activité, et cela pourra être publié (notre site internet, journal communal, gala de fin d'année, ...). **Acceptez-vous** que **vous** ou **votre enfant** soit photographié ou filmé au cours des activités au sein de notre association ? Oui Non

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'A.D.A.G.E et m'engage à le respecter
Date et signature du représentant légal et de l'adhérent (à partir de 11 ans) :